



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2025

Date de convocation : 10 janvier 2025	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 10 janvier 2025	Nombre de conseillers présents : 13
	Nombre de conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi seize janvier, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi HEUDE, 1^{er} Adjoint, à la suite de la convocation adressée le 10 janvier 2025.

Étaient présents : M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUSSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mme EYHERABIDE, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

Mme Alexandra EYERABIDE est arrivée à 19h06 durant la lecture de la décision n° 31-2024-1.1

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Claire CHAMBARET à M. François LACOMME
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Laurie FILLATRE à Mme Nadine-Françoise MAUGERE
Mme Cynthia TRIMBOUR à Mme Sylvie BARBERI
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUSSI
M. Erwan MERLET à Mme Joëlle VUITRY

Absents excusés : Mme Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2025 / I / 1 – 7.1 BP 2024 : Décision modificative n° 2

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-11,
VU la délibération n° 2023 / XII / 1 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,
VU la délibération n° 2023 / XII / 2 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité,
VU la délibération n° 2024 / IV / 4 – 7.1 du Conseil municipal du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif de l'année 2024,
VU la décision du Maire n° 30-2024 – 7.1 du 27 novembre 2024 portant décision budgétaire modificative n° 1 de virement de crédits de chapitre à chapitre,
CONSIDÉRANT le montant des crédits ouverts au Budget primitif 2024,
CONSIDÉRANT le dépassement de crédits de 1 330,00 € constaté au chapitre 042 de la section de fonctionnement,
CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des écritures comptables de régularisation,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des finances réunis le 15 janvier 2025,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

AUTORISE la décision modificative n° 2 au budget primitif 2024 telle que détaillée ci-après :

En section de fonctionnement

Dépenses	011 – Charges à caractère général..... <i>Art. 6288 – Divers services extérieurs</i>	- 1 330,00 €
	042 – Opérations d'ordre entre sections..... <i>Art. 6811 – Dotations aux amortissements et provisions</i>	+ 1 330,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		- €

En section d'investissement

Recettes	040 – Opérations d'ordre entre sections..... <i>Art. 2805 – Dotations aux amortissements et provisions</i>	+ 1 330,00 €
TOTAL DES RECETTES		1 330,00 €

Dépenses	21 – Immobilisations corporelles..... <i>Art. 2188 – Autres acquisitions</i>	+ 1 330,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		1 330,00 €

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Pour Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

Par suppléance,
Rémi HEUDE, 1^{er} Adjoint

